

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Adjoua Kouakou

<https://www.cadre21.org/membres/cc3e7a9bd8ff3d46b9ef2ef3>

Date d'obtention : 2024-02-20 03:18:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dénonciation-rencontre de la victime et remplir la grille d'évaluation-rencontre de l'auteur et confisquer son téléphone:

-informer la police

s'il s'agit d'un acte malveillant alors justice

s'il ne s'agit d'un acte impulsif, alors sensibilisation

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je comprends que chaque situation est différent mais que toutes requièrent de se conformer au protocole SEXTO.

L'intervenant ne doit pas regarder les vidéos mais doit limiter leur propagation en confisquant le téléphone

il faut rencontrer toutes les victimes et témoins avant de rencontrer la personne fautive

Si la situation se déroule hors du cadre de l'école, il faut référer la personne vers la police

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que c'est le recueil des informations auprès de la victime afin de déterminer s'il s'agit d'acte de pornographie juvénile. Je me demande comment formuler les questions afin d'avoir des informations nécessaires sans pour autant entrer dans la vie intime de la victime. Je me sentirais un peu gênée d'en parler. Par ailleurs, quelles questions ne pas poser pour ne pas mettre les mots à la bouche de la victime ?